

PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE, PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

Contexte

Depuis la loi Taquet adoptée en 2022, la maltraitance a désormais une définition juridique, qui concerne toute personne en situation de vulnérabilité. Elle peut être le fait d'une action ou d'un défaut d'action, compromettre le développement, les droits, les besoins fondamentaux ou la santé des personnes. Cette nouvelle définition, plus précise, rappelle que la maltraitance peut être ponctuelle ou durable ; son origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Enfin, les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. Dans le décret (2024-166) du 29 février 2024 relatif au projet d'établissement, il est stipulé que les ESMS doivent préciser les moyens de repérage des risques, les modalités de signalement et de traitement des situations de maltraitance, mais également les actions et orientations en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle.

Objectifs de la formation

La formation vise à permettre aux professionnels une réflexion pour un meilleur repérage des situations pouvant entrer dans la définition de la maltraitance, en y intégrant les dimensions théorique, éthique et d'analyse des pratiques professionnelles.

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Participer à la réflexion pour améliorer les pratiques professionnelles et la qualité des accompagnements
- Comprendre la démarche éthique
- Anticiper et prévenir les situations de maltraitance
- Repérer, réagir et signaler en cas de maltraitance
- Analyser les facteurs de maltraitance pour améliorer les pratiques collectives et individuelles
- Participer à la réflexion, à l'élaboration et à la mise en œuvre du volet prévention et lutte contre la maltraitance du projet d'établissement

Durée : 1 jour / 6 heures – 9h30-12h30 / 13h30-16h30

Dates : Formation inter-établissements :

Bordeaux : 26 & 27 mai 2025

Brive : 19 & 20 mai 2025

Poitiers : 11 et 18 septembre 2025

Formation en intra sur demande

Lieu : Bordeaux / Poitiers / Brive

Intervenante :

Marianne SCHMITT, Sociologue

Elisabeth LAPLAGNE : Ingénieur Pédagogique

Patricia FIACRE, Sociologue et démographe

Tarif :

Formation en inter : à partir de 140 € par jour et par personne

Formation en intra : de 1 000 € à 1 400 € par jour

Nombre de participants :

Groupe de 8 à 15 personnes (sinon nous consulter)

Contenu

Jour 1 : Bientraitance et éthique : pour un accompagnement de qualité respectueux des personnes accompagnées

- Les droits des personnes : information, communication et outils de référence issus de la loi 2002-2, dans un format adapté aux personnes concernées.
- *RBPP de l'ANESM Le questionnaire éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (2010-2018)*
- Comprendre la démarche de réflexion éthique. Etude de cas.
- *RBPP de l'ANESM : Bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (juillet 2008)*
- Ateliers : comment ça se passe chez nous ? Qu'est ce qui pourrait être amélioré ?

Jour 2 : Prévention, signalement et traitement des faits de maltraitance

- Définition de la maltraitance (à partir des représentations des professionnels)
- Présentation de la *RBPP de l'HAS-ANESM : Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention de la maltraitance (décembre 2008)*
- Ebauche d'une cartographie des risques de cet établissement/service à partir de situations du quotidien
- Analyse de la procédure de signalement et traitement des faits de maltraitance interne / externe au regard des attentes de la RBPP.
- Réflexions sur la procédure de traitement des événements indésirables de l'établissement

Public visé – Prérequis

Cette formation s'adresse à tous les professionnels de l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Pas de prérequis demandé.

Dispositif pédagogique

Apports théoriques et méthodologiques et analyse des situations rencontrées, échanges et étayages

Les supports pédagogiques (diaporamas) seront remis lors de la formation.

Modalités d'évaluation

Voir modalités d'évaluation de la formation.